

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du Vendredi 25 Novembre 2016

Date de convocation : le 21 novembre 2016
Date d'affichage : le 22 octobre 2016

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 14

L'an deux mille seize, le vendredi vingt-cinq novembre le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-et-un novembre de l'an deux mille seize, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, POLLONO Anaïs, SOUCHU David, MEGY Karl, LAINÉ Magali, Françoise THUARD, Jean Marie POURCEAU, Sandrine FLOQUART, Florence JAUSSAUD, Paulette DENIAUD
Etaient absents excusés : IMBERT Philippe qui a donné pouvoir à Magali LAINE

Secrétaire de séance : David SOUCHU

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2016
- Désignation de la nouvelle conseillère municipale
- Décisions prises par délégation
- Plan local d'urbanisme : lancement de la modification simplifiée N°2
- Liaison douce : état d'avancement du projet et des demandes de financement
- Numérotation route de la Guierche
- Modalités de participation des collectivités concernées par la démarche expérimentale « BIMBY », étude d'optimisation du foncier*
- Election des deux représentants des élus de la commune de Joué l'Abbé au siège de la nouvelle communauté de communes
- Compte rendu des commissions
- Admission en non valeurs de dettes irrécouvrables
- Approbation de la note de synthèse et du rapport de gestion 2015 ATESART
- Dossier MNT : suite à donner
- Organisation du Périscolaire
- Questions diverses :
- Nom et logo de la communauté de communes née de la fusion des 2 territoires
- DETR 2016
- Calendrier des Travaux Menuiseries Ecole
- Naissance Enfant d'agent technique
- Colis de Noël pour les personnes âgées
- Cadeau de Noël pour les agents communaux

- *Point du jour ajouté depuis l'envoi de la convocation et présentés avant l'ouverture des débats.

Approbation des Procès-Verbaux

- PV en date du 27 octobre 2016 => envoyé par mail aux membres du conseil municipal.

Remarque de Pascal CHOPLIN pris en compte :

→ *Le secrétaire de séance est indiqué à deux reprises sur la première page.*

Modification prise en compte, pas d'autre remarque, le PV du 27 octobre est adopté à l'unanimité.

Désignation de la nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de Mme Orsika Plumail Kovacs, Monsieur Le Maire a informé le candidat suivant sur la liste. Celui-ci a motivé son indisponibilité par courrier du 29 octobre 2016.

De ce fait, Monsieur Le Maire a contacté la personne suivante sur la liste : Madame Paulette DENIAUD.

Lecture est faite du courrier de Nicolas EVRARD, en réponse à la sollicitation du maire, indiquant son déménagement de la commune et son impossibilité de rejoindre le conseil.

Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote la candidature de Mme Paulette DENIAUD

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Votes : Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La demande d'intégration de Mme Paulette DENIAUD est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette décision.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETES :

1. ARRETE N°72-2016 du 03/10/2016 : Plaçant en congé de maladie ordinaire un agent Adjoint Technique 2^{ème} classe
2. ARRETE N°73-2016 du 15/11/2016 : Plaçant en congé de maladie ordinaire un Agent Territorial des Ecoles Maternelles
3. ARRETE N°74-2016 du 18/11/2016 portant autorisation de circuler et stationner pendant la réalisation des contrôles de conformité des installations individuelles raccordées au réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Joué l'Abbé
4. ARRETE N°75-2016 du 02/11/2016 : Plaçant un agent technique en congé de paternité durant 111 jours

Devis :

- Le 14/10/2016 : Gilles Yzeux, réparation porte commerce local pour un montant de 282€54
- Le 30/10/2016 : Ekip Collectivités, jeux d'enfants pour extérieur pour un montant de 1923€ TTC
- Le 30/10/2016 : Distri Fêtes, cordon lumineux pour décoration de Noël pour un montant de 714€48
- Le 31/10/2016 : Rétif, motifs divers pour décoration Noël pour un montant estimatif de 150€
- Le 31/10/2016 : Conan Horticulteur, fleurissement d'automne pour un montant estimatif de 350€
- Le 02/11/2016 : Loxam Access, location 2 jours d'une nacelle VL d'un montant de 489€73
- Le 09/11/2016 : Forp pour les menuiseries de l'Ecole primaire pour un montant TTC de 26 518€42 conformément à la délibération prise.
- Imprimerie CRES pour le bulletin municipal signé le 16/11/2016 pour un montant de 1098€50 HT soit 1318€20 TTC
- SOS Sécurité Ouest Services signés le 17/11/2016 pour les montants suivants : 169€14 pour le site de l'Atelier municipal + 169€14 pour le site de la mairie et 39€24 pour le site de l'Ecole primaire
- ECCE TERA, modification simplifiée N°2 du PLU pour un montant TTC de 450€

Plan Local d'Urbanisme - Lancement de la modification simplifiée N°2

Articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 17 février 2013. Il a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du 27 mai 2016.

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal du 27 octobre 2016, Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une nouvelle modification simplifiée du document d'urbanisme communal :

→ cf. **la note de présentation** relative adressée par le bureau d'études Ecce Terra (**annexe en PJ**).

Dans son devis le bureau d'études ECCE TERRA décrit le contenu de sa mission comme suit :

« Le bureau d'étude aura pour mission d'accompagner la commune dans le cadre de la modification simplifiée de son document d'urbanisme et mettra à sa disposition ses compétences juridiques et techniques.

Sa mission comprendra:

- l'assistance à la commune pour la réalisation des formalités procédurales obligatoires (exemples d'arrêtés et délibérations, accompagnement dans la procédure,...),
- la réalisation des éléments et documents nécessaires à la mise à disposition du public (pendant 1 mois) :
 - *une notice de présentation* et de justification de la procédure de modification simplifiée :
 - réduction de la marge de recul par rapport à la RD 300 au niveau de la zone d'activités des Petites Forges.
 - *le règlement écrit modifié.* »

La note de présentation et les règlements modifiés seront adressés à la commune en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire CD (format PDF).

La reprographie de la note de présentation pour notification aux Personnes Publiques Associées est à la charge de la commune (dossier peu volumineux, photocopies possibles en mairie).

A l'issue de la procédure, le bureau d'étude remettra une version complète du dossier de modification simplifiée (papier + documents PDF sur CD). Le règlement sera ré-imprimé en intégralité afin d'éviter toute source d'erreur dans leur application. »

Lecture est faite par Mr le maire de la demande simplifiée n°2 au conseil municipal en précisant la procédure et le planning pour réaliser cette modification.

- Envoi de la note de présentation de la modification auprès des personnes publiques associées.
- Information presse et affichage mairie le 3 décembre 2016
- Mise à disposition au public du registre d'observations aux horaires habituels d'ouverture de la mairie du 12 décembre au 12 janvier.

Après en avoir débattu, M. le Maire soumet au vote la validation de lancement de la procédure de modification simplifiée n°2.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Votes : Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Le lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette décision.

Liaison douce : état d'avancement du projet et des demandes de financements

Monsieur Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont été appelé à prendre différentes délibérations l'autorisant à solliciter les subventions auprès de :

La Communauté de Communes des Portes du Maine

L'Appel à projet du Pays du Mans : TEPCV (Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte) Leader.

La région

Monsieur Le Sénateur

Tous les dossiers ont été transmis.

La commune a présenté un projet complet qui peut se dissocier en 3 phases. La réalisation sera fonction des subventions obtenues et des capacités financières de la collectivité.

A noter que Monsieur Boulard, Sénateur, a accordé une aide de 8000 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à faire les démarches de demande de subvention auprès du Conseil Départemental sur la totalité du projet.

Numérotation route de la Guierche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle construction propriété de Monsieur Beldent et de Mme HUILLET est en voie d'achèvement route de la Guierche et qu'il n'existe pas de numérotation pour celle-ci. Aussi, il convient d'en définir une. Il est proposé d'attribuer le « 16 Bis ».

→ Le conseil municipal doit délibérer.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté permettant la nouvelle numérotation.

Modalités de participation des collectivités concernées par la démarche expérimentale « BIMBY », étude d'optimisation du foncier

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité s'est engagée dans cette démarche expérimentale de densification douce permettant d'optimiser le foncier, elle se décline en 3 phases :

1. Identifier les différentes formes de densifications par la démarche « Bimby »
2. Établir un outil de dialogue avec les habitants
3. Proposer une déclinaison réglementaire dans les PLU

Un marché sous forme d'accord cadre mono attributaire a été attribué en octobre au bureau d'études Villes Vivantes, pour un montant de 85 680€ TTC qui se décompose en 6 marchés subséquents (cf l'annexe du SCOT du Mans ci-jointe).

Il est proposé de faire participer les collectivités concernées, à hauteur de 20% du coût global HT de l'étude soit 14 280€, soit pour la commune de Joué l'Abbé une somme de 1550€ TTC. Le montant a été revu à la baisse pour « se caler avec les exigences LEADER ». Il devrait permettre d'établir un programme clair. Ce versement est à effectuer de préférence en 2016.

→ Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptable se rapportant à cette décision.

Election des deux représentants des élus de la commune de Joué l'Abbé au siège de la nouvelle communauté de communes

Par délibération en date du 23 juin 2016, Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la répartition des sièges des communes au sein du Conseil Communautaire issu de la fusion des deux communautés de Communes des Portes du Maine et de Rives de Sarthe à 2 sièges pour Joué l'Abbé et ce conformément à la délibération du conseil communautaire des Portes du Maine du 13 septembre 2016 se prononçant sur un accord local à 38 sièges.

→ Il convient d'élire les 2 représentants de la commune de Joué l'Abbé qui siègeront au sein de la nouvelle communauté de communes.

M. Patrick Rivière donne le principe applicable à la commune sur le mode de scrutin de liste. Sur la commune de Joué l'Abbé, deux listes étaient présentes lors des élections municipales « Vivre et agir ensemble » et « notre village notre avenir », il est donc proposé pour l'élection des 2 représentants au sein de la nouvelle communauté de communes que chaque liste présente les candidats qui avaient été élus initialement dans le cadre de la communauté de communes des portes du Maine

Monsieur Le Maire soumet au vote les deux listes à bulletin secret sous enveloppe.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Liste "Vivre et agir ensemble": 12

Liste "Notre village, notre avenir": 3

Abstentions : 0

Les deux représentants élus à la majorité sont Dominique LUNEL et Janny MERCIER pour la liste « Vivre et agir ensemble ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette décision.

Compte rendu des Commissions

Monsieur Le Maire invite les représentants de chaque commission à présenter un compte rendu des dernières réunions.

Commission jeunesse-culture-sport : groupe école

Lors du dernier conseil d'école du 18 octobre nous avons abordé le problème des comportements irrespectueux et des propos inacceptables de certains enfants envers le personnel du périscolaire, des animateurs et de leurs camarades.

Suite à ce conseil, en accord avec Monsieur Le Maire, il a été décidé l'organisation d'une réunion qui regrouperait les membres de la commission école du Conseil Municipal ainsi que les représentants des Parents d'élèves.

Cette réunion s'est tenue le mercredi 16 novembre en mairie.

Tous les participants ont été unanimes sur le fait qu'il fallait impliquer les parents, sans pour autant trop les pénaliser.

Après avoir écouté les différents avis il a été décidé unanimement d'appliquer strictement le règlement du périscolaire

- Papiers jaunes si constat d'un manquement aux règles de bonnes tenues.

→ Si 3 papiers jaunes, convocation adressée à la famille par la Mairie en recommandé avec accusé de réception.

→ Lors de l'entrevue, information aux parents précisant qu'à la prochaine incivilité de l'enfant il y aura exclusion pour un jour de toutes les activités du périscolaire.

Commission cadre de vie Patrimoine

➤ **Questionnaire sécurité aux abords de l'école**

Le dépouillement du 2^{ème} questionnaire remis aux parents d'élèves et riverains dans le but d'apprécier la pertinence du sens unique rue de l'église (sens rue de la Trugalle, place de la mairie) n'a pas apporté de différences majeures par rapport au 1^{er} questionnaire à savoir que les lieux de stationnement et habitudes de déplacements n'ont pas été fondamentalement modifiés par rapport à ceux existants lorsque la circulation s'effectuait en double sens rue de l'église, quant au niveau de sécurité aux abords de l'école, il est majoritairement perçu comme satisfaisant mais une remarque revient cependant fréquemment concernant l'étroitesse des trottoirs rue de l'église.

En conclusion, le sens unique est vu comme une mesure positive et n'est remis en question par personne, que ce soit parents ou riverains. Pour ce qui est du sens préféré, les avis sont assez partagés sur le choix du sens de circulation, on ne peut pas dégager une forte majorité à la lecture de ces questionnaires.

L'amélioration de la sécurité des enfants devra être le critère de choix primordial.

➤ **Mise en place du fleurissement automnal**

Lors de la mise en place de ce fleurissement, nous avons associé les élèves de l'école Jacqueline Duhème comme nous l'avions fait au printemps.

Les classes de CE2, CM1, CM2 et ULIS, soit 62 enfants, accompagnés des enseignants, parents d'élèves et des membres de la commission cadre de vie ont effectué ces plantations le 16 novembre dernier ;

A l'issue de cette matinée un goûter a été servi aux enfants qui sont également repartis chez eux avec un plan de pensée récompensant les efforts fournis.

Un grand merci à tous pour cette action commune et éducative.

➤ **Devis pour ajout d'un module de 4 cases pour le columbarium du cimetière**

Deux entreprises ont été sollicitées et ont fait les propositions suivantes :

→ Sarl Touchard => montant TTC 3720€ daté du 19/09/2016

→ Ets Duluard => montant TTC 1990€ daté du 25/10/2016

Compte tenu des prix indiqués et de la similitude des produits, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis des Ets Duluard.

Commission voirie-urbanisme

La commission voirie s'est réunie le samedi 19 novembre. La visite sur le terrain a permis de visualiser que les travaux programmés et faits pour l'année 2016 sont conformes et de bonne qualité. Le programme pour l'année 2017 est dans la continuité des investissements de 2016. Il va être chiffré et proposé les enduits d'usure sur la Vc n°3 (route de Soulligné sous Ballon) et sur le Chemin rural des Coeuries. Un programme de peinture routière va être proposé et chiffré dans le programme 2017. Un complément d'aménagement entre la cour des grands et le restaurant scolaire va également être proposé.

Admission en non valeurs de dettes irrécouvrables

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Trésor Public a adressé une liste d'admission en non valeurs de dettes irrécouvrables pour un montant total de **241€12**, au total 18 pièces dont le montant est inférieur au seuil permettant d'engager des poursuites.

Il s'agit de dettes suivantes :

- 7 dettes datant de 2009
- 1 dette datant de 2014
- 4 dettes datant de 2015
- 6 dettes datant de 2016

Pour mandater en comptabilité ce montant de 241€12€, le Trésor Public demande une délibération du conseil municipal.

Pour information la provision pour dettes irrécouvrables inscrite au budget 2016 s'élève à 6500€.

Toutes les dettes irrécouvrables pour 2016 ne sont pas encore connues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette décision.

Approbation de la note de synthèse et du rapport de gestion 2015 ATESART

Monsieur Le Maire rappelle qu'avec le compte-rendu du dernier conseil municipal a été envoyé par mail à chaque conseiller, la note de synthèse et le rapport de gestion 2015 de l'ATESART afin que chacun puisse en prendre connaissance avant le conseil municipal de ce soir.

- Le conseil municipal après échange est invité à prendre acte de la note de synthèse sur l'activité 2015 et du rapport de gestion 2015 de l'Agence des Territoires de la Sarthe afin d'émettre une délibération en tant qu'actionnaire de l'ATESART.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptable se rapportant à cette décision.

Dossier MNT : suite à donner

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 23 juin 2016, une délibération a été prise à l'unanimité pour réexaminer les conditions de souscription au contrat collectif actuellement signé auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) dans un souci d'équité puisqu'il s'avérait que 2 agents titulaires n'en bénéficient pas alors qu'ils en sont demandeurs.

La procédure pour les intégrer au contrat actuel est complexe et oblige la collectivité à dénoncer celui-ci auprès de la MNT pour souscrire un nouveau contrat dit « labellisé ».

Cette solution présentée par la MNT favoriserait l'accès aux garanties sans carence pour les 2 agents mais il comporte une participation « employeur » minimale soumise à charges sociales.

Le conseil municipal après avoir délibéré le 23 juin 2016 a fixé cette participation sur la base d'un temps plein à 5 € minimum par mois par agent et proratisée au temps de travail.

Il a été convenu également lors de la séance du 23 juin 2016 de respecter des étapes pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

La 2^{ème} étape a été engagée et le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Sarthe a été consulté conformément à l'Article 33 de la loi du 26 janvier 1984, modifié par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative au dialogue social.

Celui-ci a rendu un avis favorable en date du 02 novembre 2016.

Avant de mettre en œuvre ce nouveau contrat, l'étape suivante fixée est de le présenter à l'ensemble des agents afin de les concerter. Si besoin était, le représentant de la MNT pourrait présenter plus en détail les conditions de souscription aux membres du conseil municipal qui le souhaiteraient ainsi qu'aux agents.

- Les dates de ces réunions sont à fixer.

Organisation du Périscolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au départ en retraite de Thaina RIVIERE pour le 1^{er} décembre 2016, il serait opportun de restructurer l'encadrement du périscolaire afin de conserver les aides financières de la CAF.

Pour répondre aux normes d'encadrement exigées et reconduire les agréments sur l'année 2016/2017, il est nécessaire d'embaucher une personne qualifiée titulaire d'un BAFAD ou d'une équivalence avec expérience. Cette personne pourrait être présente sur tous les temps périscolaires et TAP.

Pour décembre 2016, les services de la PSL (Profession Sport et Loisirs) avec qui nous travaillons déjà pour les animateurs, nous ont présenté un candidat que nous avons reçu.

Celui-ci prendra ses fonctions au 1^{er} décembre 2016 dans le cadre d'une convention de prestation avec la PSL. Le mois de décembre servira de période d'essai pour chacune des parties engagées.

De plus, suite à la commission avec les parents d'élèves sur les problèmes de discipline, il nous a semblé bon d'inclure le temps méridien comme un nouveau temps périscolaire où des activités pourront être proposées aux élèves.

→ Soit au total **25H50**/semaine de présence.

La PSL propose une convention au taux horaire de facturation de 36€36. Le candidat est recruté par la PSL qui supporte toutes les charges sociales et patronales. Des indemnités kilométriques sur la base d'un tarif à 0.24€ par jour s'ajoutent à la facturation sur la base des déplacements Le Mans/Joué l'Abbé = 26Km Aller / Retour.

A l'issue de la mission de ce candidat soit jusqu'au 16/12/2016, considérée comme une période d'essai, une analyse de la situation et un bilan financier seront à envisager pour décider des modalités de la poursuite de cette expérimentation.

→ Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de prestations de décembre 2016 avec la PSL pour le recrutement ponctuel d'un directeur pour les services périscolaires et TAP.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette décision.

Questions diverses :

- ✚ Présentation du nom et logo de la communauté de communes née de la fusion des 2 territoires
- ✚ DETR 2016 : Finalement cette aide de l'état nous a été accordée pour le changement des huisseries de l'école à hauteur de 50% du montant des travaux soit un peu plus de 11 000€
- ✚ Calendrier des Travaux Menuiseries Ecole.
Compte-tenu de la charge de travail de l'artisan, le changement des huisseries aura lieu pendant les vacances scolaires de février.
- ✚ Naissance d'un enfant d'agent technique : il a été décidé, comme habituellement, qu'un petit cadeau sera remis pour ce joyeux événement.
- ✚ Colis de Noël pour les personnes âgées.
Toutes les personnes âgées de 85 ans et plus recevront un petit colis à l'occasion des fêtes de Noël. Dominique Lunel est chargée d'effectuer les démarches nécessaires auprès du commerce local.
- ✚ Un cadeau de Noël sera également offert à chaque agent de la commune lors du traditionnel pot de fin d'année qui aura lieu jeudi 15 décembre à 18H30.
Sera aussi évoqué le départ en retraite de Thaina RIVIERE.

Prochain conseil municipal : 22décembre 2016 à 18H30

Fin de la séance à : 00h15.